



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

# Journées Nationales sur les sédiments

## 8 et 9 juin 2011 à Lille

*Contexte réglementaire relatif à la gestion terrestre des sédiments de dragage en France*

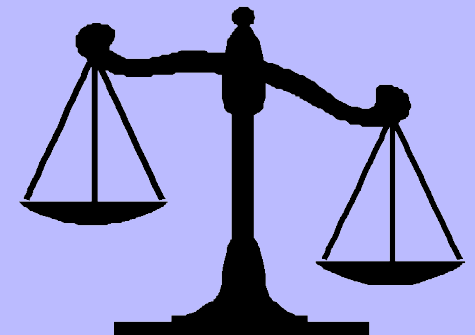


*Nathalie DESRUELLES – DREAL Nord Pas de Calais  
Service Milieux Ressources et Pressions*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

# Contexte réglementaire relatif à la gestion terrestre des sédiments de dragage en France

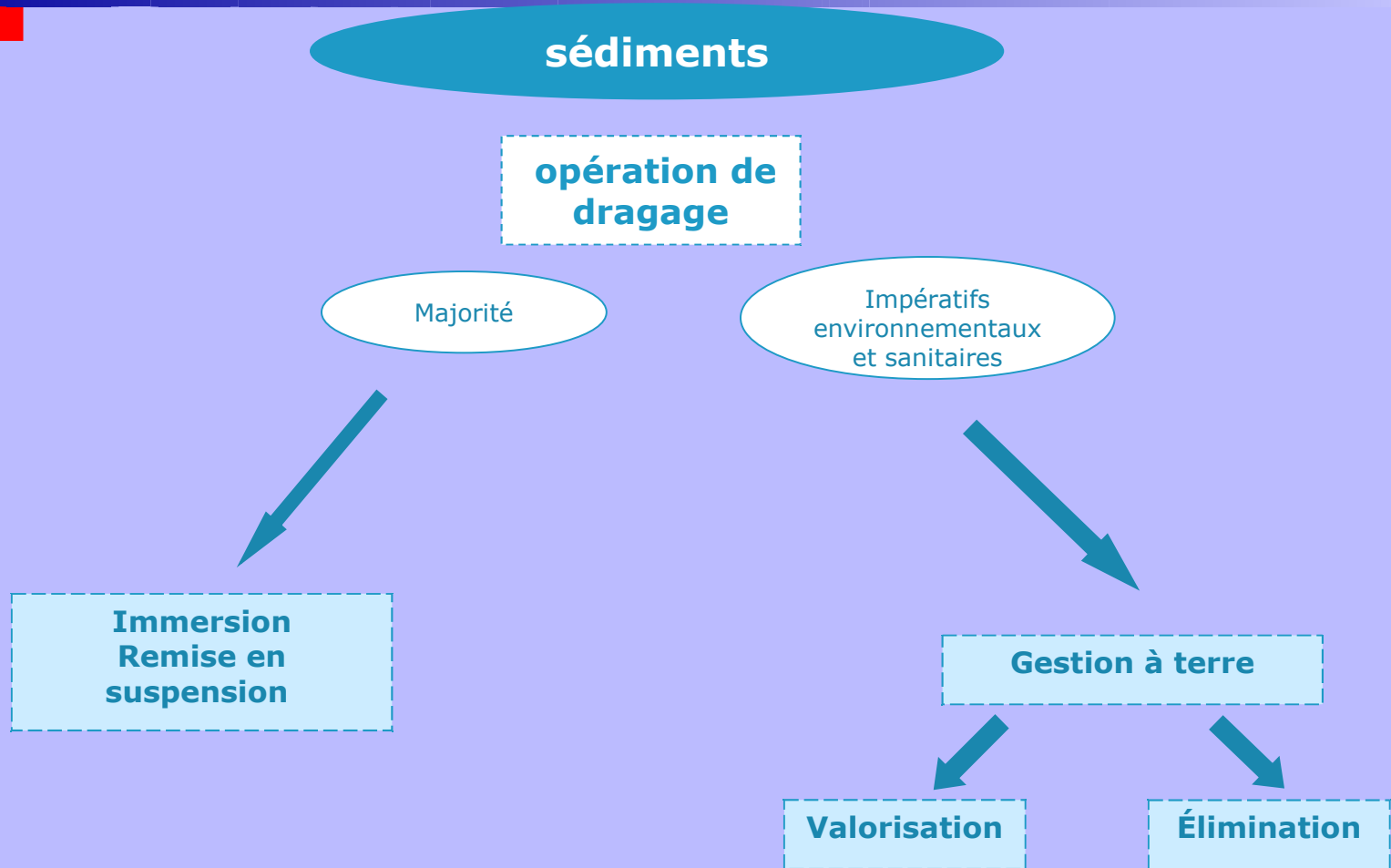
- Code de l'environnement (Livre II et Livre V)
- Circulaire du 4 juillet 2008
- Décret du 13 avril 2010 modifiant la nomenclature ICPE
- Circulaire du 24 décembre 2010 d'application du décret du 13 avril 2010



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

# Circulaire du 4 juillet 2008

procédures relatives à la gestion des sédiments lors de travaux ou d'opérations impliquant des dragages ou curages maritimes et fluviaux



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

# Opérations de dragage et curage

**curage  
= dragage**

Code de  
l'environnement  
L. 214-1  
à L. 214-6 :  
autorisation  
déclaration

autorisation et  
déclaration :  
nomenclature « loi sur l'eau »  
(R. 214-1)

**milieu maritime**

4.1.1.0  
4.1.2.0  
4.1.3.0

**milieu fluvial**

**3.2.1.0 (entretien cours  
d'eau et canaux)**  
+ 3.1.1.0 3.1.2.0  
3.1.4.0 3.1.5.0  
3.2.3.0 3.2.4.0  
3.2.5.0 5.2.2.0

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

# Remise en suspension ou immersion

remise en suspension  
ou immersion

L. 214-1  
à L. 214-6 :  
autorisation  
déclaration

autorisation - déclaration :  
Rubriques dragage + 2.2.3.0: rejets dans les eaux de surface

Critères :

- ✓ volumes
- ✓ façade maritime
- ✓ proximité zone conchylicole ou cultures marines
- ✓ niveaux de contamination

+ NATURA 2000

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

## remise en suspension ou immersion



critère « niveaux de contamination »  
(niveaux « GEODE »)

**Principe :**  
**protection du milieu**  
**aquatique**



### Arrêté du 9 août 2006

Relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux

Qualité des  
sédiments extraits  
de cours d'eau ou  
canaux

#### Niveau S1

- métaux
- PCB totaux
- HAP totaux

Qualité des  
sédiments marins  
ou estuariens

#### Niveaux N1 N2

- métaux
- PCB totaux et  
congénères

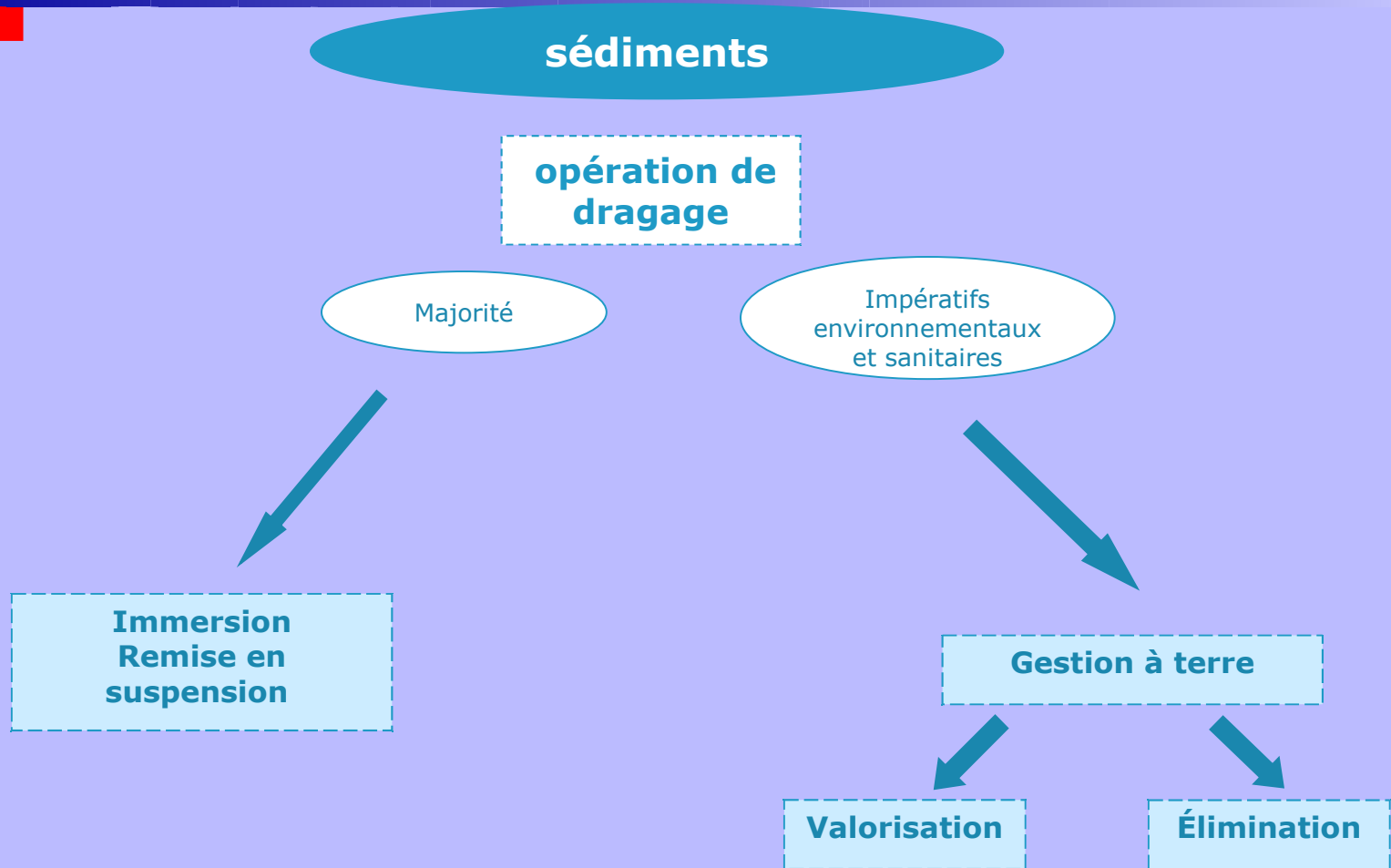


Arrêté du 23  
décembre 2009

TBT

# Circulaire du 4 juillet 2008

procédures relatives à la gestion des sédiments lors de travaux ou d'opérations impliquant des dragages ou curages maritimes et fluviaux



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

# Gestion à terre

sédiments



Gestion à terre



Sédiment à terre  
=  
déchet



Classement ICPE des installations mettant en œuvre les sédiments

Impératifs  
environnementaux  
et sanitaires

Définition d'un déchet  
Article L541-1- II du  
code de  
l'environnement

**Valorisation  
sédiments  
non ICPE si  
ouvrage = besoin**

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

# Gestion à terre – Filières de gestion

## Caractérisation du sédiment

Arrêté du 28 octobre 2010  
Annexe I de l'article L541-8  
(propriétés H1 à H14)

Sédiment  
inerte

Sédiment non  
dangereux

Sédiment  
dangereux

Valorisation

Élimination

- Valorisation en technique routière
- Valorisation agricole
- Valorisation en aménagement paysager
- Valorisation en renforcement de berges
- Remblaiement de carrière (inertes)
- Couverture définitive d'installation de stockage de déchets
- Travaux maritimes
- Produits de construction

- Stockage
- Incinération

# Gestion à terre - Élimination

## Classement ICPE

### Classement selon le caractère inerte/non inertes dangereux/non dangereux

Arrêté du 28 octobre 2010  
Annexe I de l'article L541-8  
(propriétés H1 à H14)

Si dépôt  
temporaire et  
à proximité  
immédiate du  
chantier ⇒  
non ICPE

👉 Installations  
potentiellement  
IPPC

#### Transit, regroupement, tri

- Inertes  
2516 ou 2517
- Non dangereux  
2716
- Dangereux  
2717 ou 2718

#### Stockage

- Inertes  
L541-30-1
- Non dangereux  
2760-2
- Dangereux  
2760-1

Terrain de dépôt  
=  
Installation de  
stockage

#### Traitement thermique

- Non dangereux  
2771
- Dangereux  
2770

#### Traitement non thermique

- Inertes  
2515
- Non dangereux  
2791
- Dangereux  
2790

# Gestion à terre – Filières de gestion

## Caractérisation du sédiment

Arrêté du 28 octobre 2010  
Annexe I de l'article L541-8  
(propriétés H1 à H14)

Sédiment  
inerte

Sédiment non  
dangereux

Sédiment  
dangereux

Valorisation

Élimination

- Valorisation en technique routière
- Valorisation agricole
- Valorisation en aménagement paysager
- Valorisation en renforcement de berges
- Remblaiement de carrière (inertes)
- Couverture définitive d'installation de stockage de déchets
- Travaux maritimes
- Produits de construction

- Stockage
- Incinération

# Gestion à terre – Valorisation

- Valorisation ➔ non ICPE si répond à un besoin
- Guides et référentiels
- Évaluation environnementale
- Traçabilité

# Résumé

- Sédiment à terre = déchet
- Opérations de traitement et de stockage = ICPE
- Valorisation non ICPE si répond à un besoin
  - ➔ Évaluation environnementale
  - ➔ Traçabilité

# Une plaquette éditée et en ligne

## Un guide réglementaire bientôt en ligne

[www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr)

The screenshot shows the homepage of the DREAL Nord-Pas-de-Calais website. At the top, there is a green navigation bar with links for 'Espace presse', 'Plan du site', 'Contactez nous', and 'flux RSS'. Below this is a secondary menu with 'Menu', 'La DREAL?', 'Les thématiques', 'S'informer', and 'Accès Professionnels', along with a search bar labeled 'Rechercher'. The main header features the DREAL logo and the text 'DREAL NORD-PAS-DE-CALAIS Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement'. A decorative graphic on the right shows a landscape with a wind turbine and trees. On the left, there are links for 'Qui sommes-nous?', 'Les services de la DREAL', 'Nos missions', and 'Contactez nous'. Below these is a 'CARTE VIGILANCE CRUES' button. The central section is titled 'DECouvrez NOS THEMATIQUES' and lists six categories: Biodiversité Eau et Milieux, Énergie Climat Aménagement et Logement, Prévention des Risques, Transports et Véhicules, Déplacements Intermodalité Infrastructures, and Développement Industriel. At the bottom, there are three columns: 'OUTILS DE DIFFUSION' with 'DONNEES' and 'CARTO' buttons; 'A LA UNE' with a news item about 'Sécheresse : état des lieux régional'; and 'L'ACTUALITE EN REGION' with a news item about 'Assises des déchets 2011'.



Merci pour votre attention...